



Organisation déneigement Hiver 2020-2021

Chers Vassivains, Chères Vassivaines,

La crise sanitaire continue de rythmer nos vies, de contraindre nos déplacements et de réduire nos interactions sociales dont nous avons pourtant tant besoin. Efforçons de tenir bon et restons vigilant car nul n'est à l'abri de la Covid 19 !

Et comme la vie continue malgré les restrictions, l'hiver approchant, nous vous adressons, comme chaque année la note d'organisation du déneigement pour l'hiver à venir.

La principale nouveauté concerne le secteur Nord du village où le Gaec de Jossaud est remplacé par le Gaec de Rochebonne (pour une partie) et par les services de la commune (pour l'autre partie). En conséquence, les secteurs à la charge de la commune seront plus importants cette année.

❖ Déneigement des routes communales

- Secteur Sud (route des Granges)

La convention d'échange signée avec le Conseil Départemental, il y a trois ans, reste en vigueur : les routes communales du quartier des Granges au départ de la Route Départementale 615 (à l'exception de la route de l'Echaudat, de la route du Musée de la Préhistoire et de la montée de la Charose) seront déneigées conjointement et, de manière alternées, par les services départementaux et la commune. Le Département intégrera à ses tournées ces routes communales et, en contrepartie, la commune intégrera à ses tournées la route départementale 615. Le déneigement incombant à la commune sera sous traitée au Gaec Mag & Gus .

- Route et parking de l'Echaudat, Montée de la Charose et Route du Musée de la Préhistoire

La route et le parking de l'Echaudat ainsi que la route du Musée de la Préhistoire seront déneigés par le Gaec Mag & Gus.

- Secteur Village-Chapotiers-Chaux-Loubières

Comme les années précédentes, le déneigement sera assuré exclusivement par la commune.

- Secteur de la Mûre du Haut

Conformément à la convention signée avec le Conseil Départemental, la route communale de la Mure du haut au départ de la RD 178 sera déneigée conjointement et de manière alternée par les services départementaux et les services communaux.

- Secteur Château-Rochebonne-Ferme du Pré-Souillet

Le déneigement sera partagé entre le Gaec de Rochebonne et les services communaux.

❖ Moyens techniques disponibles

Pour le secteur sous sa responsabilité directe, la commune s'appuiera essentiellement sur son tracteur et n'utilisera le chasse neige qu'en dernier recours.

En complément de ses propres moyens et pour pallier d'éventuelles défaillances techniques, la commune a également signé avec le Gaec de Rochebonne, le Gaec Mag & Gus ainsi qu'avec Mr Jallifier Marcel une convention les autorisant à intervenir sur toutes les routes communales en cas d'urgence.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, la convention avec le Conseil Départemental prévoit l'intervention du Département sur toutes nos routes communales en cas de dépannage ou d'urgence ou de situation exceptionnelle (enneigement nécessitant l'intervention d'une fraise à neige par exemple).

❖ Personnel et Astreintes

La commune est entrée en « viabilité hivernale » depuis mi Novembre jusqu'à fin Mars. Cela se traduit par le recrutement d'un saisonnier et la mise en place d'astreinte semaine & weekend.

En dehors de la période de « viabilité hivernale », seuls les titulaires peuvent déneiger, sur la base du volontariat (en dehors des heures travaillées). Les saisonniers ne peuvent pas intervenir en dehors des périodes définies contractuellement avec eux. Cela signifie qu'en périodes de chutes de neige très tôt ou très tard dans la saison, le déneigement se fera par priorité, selon les moyens disponibles avec l'appui éventuel des services départementaux.

Pour les secteurs sous-traités, les périodes de déneigement fixées contractuellement s'étalent de mi Novembre à fin Mars. En dehors de ces périodes, les sous traitants interviennent selon leur disponibilité et si leur matériel est prêt.

❖ Filets anti congères

Cette année, les filets anti congères n'ont pas pu être placés sur de nombreux secteurs exposés de la commune, les terres agricoles où ils sont habituellement implantés ayant été labourées récemment rendant impossible la pose des filets.

Les filets disponibles ont été repositionnés sur d'autres secteurs moins prioritaires. Nous nous excusons par avance des éventuelles répercussions sur vos conditions de circulation.

❖ Horaires déneigement

Compte tenu des contraintes financières, humaines et techniques évoquées préalablement, les plages horaires de déneigement des routes communales s'étaleront de 05H30 (départ du garage communal) à 19H (retour au garage communal) du dimanche au jeudi et de 05h30 à 20h30 les vendredis et samedis. **Les tournées seront effectuées au plus juste et selon les nécessités pour assurer la vie quotidienne de tous.**

Cas particulier de la route de l'Echaudat et du Musée de la Préhistoire : ces deux routes ne seront ouvertes qu'à partir de 08h30 le matin.

En dehors des plages horaires ci-dessus indiquées, la commune n'interviendra pas (sauf secours ou urgence médicale) et nous renverrons les demandeurs vers des prestataires privés ; le déneigement sera alors intégralement à la charge du demandeur.

Pour les hébergements touristiques, nous recommandons de bien relayer à tous les clients l'organisation du déneigement afin que, tous, touristes et hébergeurs anticipent ces contraintes.

❖ Déneigement des privés

Pour des raisons principalement financières et en ayant toujours à l'esprit la nécessaire équité, nous confirmons que la commune n'assurera pas le déneigement de voies privées, sauf exception(s) dûment justifiées ; dans ce cas, des conventions seront signées entre le privé concerné et la commune (les privés pensant relever de l'exception sont invités à se rapprocher de la Mairie).

Pour les plus anciens sans famille ainsi que pour les malades isolés, le Conseil Municipal précise qu'ils relèvent bien de l'exception et les personnes concernées sont donc invitées à prendre contact avec la Mairie pour étudier le déneigement de leurs parties privatives.

Tous les autres privés souhaitant être déneigés sont invités à se rapprocher des prestataires privés (coordonnées disponibles auprès de la Mairie).

Il est rappelé que cette règle s'applique aussi aux collectivités locales. Ainsi, le Parc du Vercors (pour le Musée de la Préhistoire), l'ONF (pour la plateforme bois déchiquetés) et les stations de la Drôme (pour le parking de l'Echaudat) participent au financement du déneigement.

❖ Urgences médicales / Secours

En cas d'urgence médicale, de jour comme de nuit, vous devez appeler le 15. Si un transport doit être organisé, il sera pris en charge par les pompiers. Si les moyens des pompiers ne suffisent pas et nécessitent l'intervention d'un engin de déneigement, les pompiers (ou la gendarmerie) prendront contact avec la Mairie qui déclenchera la sortie du chasse neige.

❖ Quelques recommandations de bon sens

Avec des secteurs à couvrir plus importants pour les services communaux, des moyens techniques, financiers et humains calculés au plus juste et moins de filets anti congères dans certains secteurs exposés, le déneigement de l'hiver à venir présente quelques incertitudes. Plus que jamais nous comptons sur votre compréhension et vous renouvelons quelques recommandations de bon sens :

- **Soyez prévoyants !** Les conditions météo s'annoncent difficiles et vous avez des rendez-vous indispensables, des impératifs horaires à respecter, des clients qui arrivent ou partent de vos hébergements, des livraisons importantes programmées (...) Prévenez au plus tôt la Mairie. Il est toujours plus facile d'anticiper que de gérer les urgences.
- **Soyez prudents !** Ne sortez pas en cas de tempête et ne cherchez pas à « braver la tube » si ce n'est pas nécessaire.
- **Soyez patients et compréhensifs !** Le déneigement suscite toujours « beaucoup de passions ». **Soyez convaincu que nous faisons au mieux** pour assurer la viabilité hivernale du village (20 km de routes communales éparpillées sur toute la commune), dans le respect des habitants, du matériel et des finances communales.
- **Soyez constructifs !** Vous constatez des secteurs communaux mal déneigés ? Vous avez un doute sur l'organisation ? Vous souhaitez des explications complémentaires ? contactez la Mairie qui traitera dans les meilleurs délais votre demande.

En espérant que cette note réponde à vos interrogations, nous vous souhaitons à tous et à toutes un excellent hiver !